

Discours de réception à l'Académie de Savoie
de M. Jean Luquet, *directeur des archives et du patrimoine de la Savoie*

16 avril 2015

**Les archives de Savoie,
invitation à une lecture européenne de l'Histoire**

Monsieur le Chancelier de l'Institut de France,

Monsieur le Président de l'Académie de Savoie,

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, à la suite de mon élection parmi les membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie. Je tiens à en remercier le président Jean-Olivier Viout qui a souhaité ma présence à l'Académie et mes consœurs et confrères qui l'ont acceptée. C'est un signe de reconnaissance qui m'oblige et j'en mesure la responsabilité. Je suis en effet d'abord un fonctionnaire, un agent de l'Etat mis à la disposition du Département de la Savoie pour remplir une mission. Cette position au service de la collectivité, je l'ai souhaitée dans ma carrière. Elle se fonde sur une conviction profonde que le service public est un engagement moral de haute valeur. Croyez-moi, il n'apporte à ceux qui s'y engagent qu'un pouvoir dérisoire et bien plus que la sécurité matérielle : la satisfaction d'essayer d'être utile dans la société.

C'est donc d'abord au Département de la Savoie que je dois ma présence à l'Académie. Sous le contrôle du Président du nouveau Conseil départemental, je crois pouvoir indiquer que la cérémonie d'aujourd'hui vise aussi à réaffirmer combien cette collectivité prend en compte la Culture et le Patrimoine, autrement dit les Sciences, les Lettres et les Arts, pour éclairer ses choix. Le rôle qu'on me demande de jouer est assurément d'être un des médiateurs privilégiés de ces échanges, de contribuer, avec mes collègues des autres directions des services départementaux, à garantir l'authenticité et la rigueur des décisions, c'est une place enviable, un défi intellectuel et un combat culturel.

J'ai la chance immense dans cette tâche de ne pas être seul. Je dois associer à mon discours d'aujourd'hui d'abord deux de mes prédécesseurs, tous deux membres de l'Académie : Gabriel Pérouse, archiviste et historien de la Savoie de 1898 à 1928, dont le travail titanesque de collecte et d'analyse des documents historiques, son engagement, déjà, en faveur du patrimoine historique savoyard, a construit les fondations pour tous ses successeurs et André Perret que j'ai eu l'honneur de croiser trop brièvement, auteur discret de centaines d'inventaires, de guides et d'articles qui ont fait véritablement entrer les archives départementales de la Savoie dans l'ère de

l'histoire scientifique telle que nous la concevons encore. Je dois associer aussi les 60 agents départementaux qui sont mes collègues dans la direction des archives, du patrimoine et des musées car le temps n'est plus où l'archiviste travaillait seul ou presque. Dans une administration devenue complexe, qui utilise massivement des technologies de pointe pour des projets que nos prédécesseurs n'auraient pas même imaginés, le directeur des archives et du patrimoine ne fait plus rien par lui-même. Il n'est qu'un chef d'orchestre qui doit comprendre que les musiciens n'ont pas toujours besoin de lui et que la qualité du résultat dépend de la motivation et de l'engagement de chacun. Mes collaborateurs directs et quotidiens, les trois chefs de services, Sylvie Claus, Marie-Anne Guérin et Philippe Raffaelli, doivent à cet égard être cités tant leur rôle est essentiel et pour ce qu'ils m'apportent dans nos discussions fréquentes. Je tiens aussi à remercier publiquement la douzaine de cadres hautement qualifiés qui les accompagnent : ce qu'on attend d'eux, mener des projets et organiser le travail d'une équipe dans un service culturel, demande des connaissances et des qualités humaines au plus haut degré d'exigence.

Le métier d'archiviste.

L'archiviste est un historien en ce sens que son métier ne peut se concevoir sans référence aux études historiques. Il est à ce titre soumis aux mêmes exigences qui fondent la connaissance scientifique : exposer ses sources, énoncer sa problématique, publier ses conclusions afin de les soumettre à la critique des pairs. Mais la pratique archivistique française s'organise autour du triptyque collecter, conserver et communiquer les documents utiles à la recherche historique ainsi qu'aux droits des personnes, de l'Etat et des collectivités. Chacune de ces étapes allie étroitement des méthodes professionnelles de plus en plus définies dans des normes précises, à l'échelle internationale, et la nécessité d'une pédagogie que les responsables du patrimoine historique préfèrent souvent appeler médiation. Celle-ci s'exerce d'abord auprès des interlocuteurs dans les institutions et les administrations qui sont à la fois, les producteurs des archives et les commanditaires des politiques publiques qui s'y appliquent. Mais elle concerne évidemment la totalité du public, des jeunes enfants qui découvrent comment on écrit l'Histoire jusqu'aux citoyens en faveur desquels la République, dès 1796, a défini l'accès aux documents des administrations publiques comme un droit fondamental en démocratie. Comme l'Histoire, les archives sont donc par essence un récit, mais inséparable de la vie de la Cité, un récit politique.

Le choix de l'objet de notre récit n'est pas neutre : devons-nous parler des archives de la Savoie, un service d'archives départementales parmi une centaine d'autres. Les fonds qu'il conserve peuvent alors s'inscrire dans un cadre de classement national défini au cours du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les particularités liées à l'histoire locale, notamment les documents d'exceptionnelle valeur que le Département de la Savoie conserve à Chambéry dans le bâtiment du quai de la Rize, peuvent être relevées et inscrites dans un *Guide du lecteur*. Qu'on ne s'y trompe pas : cette histoire locale a une profonde légitimité, c'est l'histoire des habitants de la Savoie. Mais ne devons-nous pas parler aussi et d'abord des archives de Savoie, un objet virtuel rassemblant les multiples sources d'une histoire millénaire traversée par trois frontières, dans toute l'aire géographique des anciens états, de Bourg-en-Bresse à Turin en passant par Annecy, Genève, Lausanne, Martigny, Nice, Suse et Aoste, sans négliger les annexes fondamentales – les archivistes parlent de sources complémentaires - que sont, d'un point de vue savoyard, Avignon, Dijon, Neufchâtel, Milan et aussi, pour les administrations contemporaines, Paris et Lyon.

Cette question de périmètre est désormais une constante de l'historiographie savoyarde. Louis Terreaux, le président d'honneur de l'Académie de Savoie que nous avons eu le regret de perdre ces dernières semaines, constate dans sa monumentale *Histoire de la littérature savoyarde* que « l'histoire de Savoie est complexe » avant de se rallier à la définition géographique et contemporaine des deux départements actuels, en acceptant de multiples exceptions. Denis

Varaschin dans son introduction à *L'histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours* évoque une historiographie « en chantier », avant de se rallier, pour des raisons pratiques, aux mêmes territoires départementaux.

Décrire notre seconde hypothèse demanderait assurément plusieurs congrès des meilleurs spécialistes et quelques centaines d'ouvrages ou de pages de sites internet. Nous voudrions ici, plus raisonnablement, commencer à examiner la pertinence de cette approche au regard des fonds conservés à Chambéry.

Nous regarderons d'abord les éléments historiques fondateurs des archives savoyardes quand la capitale était Chambéry, nous décrirons comment ces archives, une des sources majeures de l'histoire européenne, sont devenues un enjeu transfrontalier. Puis nous évoquerons la richesse et la spécificité des archives des institutions de Savoie quand celle-ci n'était plus constituée que des provinces « au-delà des monts ». Nous essaierons de discerner si le rattachement à la France, en 1792 puis en 1860, a effacé l'originalité des sources locales contemporaines. Nous risquerons enfin quelques réflexions sur ce que cet héritage peut apporter aux politiques publiques actuelles.

Les archives de la principauté savoyarde

L'histoire des archives de Savoie commence au milieu du 13^e siècle. A partir de 1232 en effet, le comte de Savoie achète le bourg puis une partie du château de Chambéry, acquisition qui sera achevée en 1295. Les raisons de cette décision ne sont pas exposées mais elles peuvent être facilement comprises : le site de Chambéry et la butte sur laquelle s'élève le château, précisément à l'endroit le plus étroit de la cluse naturelle, est un lieu privilégié au carrefour des routes de Lyon, de Genève, et de l'Italie, bien placé pour le contrôle des péages qui font la prospérité du comte et pour surveiller les limites avec l'ennemi dauphinois.

Bien qu'elle précède la situation savoyarde d'une cinquantaine d'années, une autre explication peut être tentée en considérant l'exemple français. Jusqu'au 13^e siècle, les grands princes féodaux d'Europe occidentale doivent se montrer en personne et régulièrement sur tous leurs territoires pour conforter les fidélités et rendre la justice. De manière plus pragmatique, les cours princières, composées de plusieurs centaines de personnes, peuvent difficilement vivre aux dépens des ressources locales de l'agriculture, en la plupart des lieux à l'exception de quelques villes importantes et de leurs commerçants. Après quelques mois, il faut partir pour ne pas souffrir de la faim, sort que connaissent maintes familles nobles abandonnées par leur seigneur parti aux croisades. Cette itinérance n'est pas sans risque : Guillaume le Breton, historiographe de Philippe Auguste, rapporte qu'à la bataille de Fréteval, Richard Cœur de Lion détruit « les livrets de comptes du fisc » et manque s'emparer des archives du royaume que le roi emportait dans ses coffres. A la suite de cet incident, Philippe Auguste crée le Trésor des chartes et le confie au grand chambellan Gauthier de Nemours. A partir de 1231, les documents sont gardés au palais royal, dans l'île de la Cité, notamment au premier étage de la Sainte Chapelle. Le comte de Savoie Amédée V quant à lui, prescrit en 1288 aux vérificateurs des comptes de ses possessions de désormais les apporter au lieu où il se trouve en personne plutôt que de les vérifier sur place auprès des châtelains. Dès 1295, le fonds des archives de la Chambre des comptes commence à se constituer au château de Chambéry qui est, dès cette période, aménagé en siège des institutions. Les comptes antérieurs y sont apportés, le plus ancien actuellement répertorié aux Archives départementales de la Savoie est daté de 1251. La collection conservée en Savoie compte 3 700 rouleaux de parchemin, beaucoup d'entre eux comprennent plusieurs comptes et quelques uns mesurent plus de 10 mètres de long. Pour apprécier l'ampleur de cette source incomparable pour l'histoire médiévale, il faut leur ajouter les milliers de comptes conservés à

Turin, les comtes des trésoriers généraux notamment, et ceux qui ont été dispersés au fil de l'Histoire, nous y reviendrons.

Les circonstances de la création de ce fonds des archives de la Chambre des comptes de Savoie éclairent un autre débat. Les historiens ont longtemps pensé que la création par le comte Pierre II du système de vérification des revenus et des dépenses administrées par ses châtelains était inspirée directement de son éducation à la cour des Plantagenêt. Les rouleaux de comptes normands seraient le modèle pour l'administration savoyarde. Christian Guilleré a suffisamment montré que les comptes savoyards, au-delà de la forme matérielle des rouleaux de parchemin, sont beaucoup plus proches des règles du droit écrit que du contrôle féodal de l'Echiquier normand, donc d'un modèle méridional et pourquoi pas catalan. Ainsi, quand Philippe Auguste crée un Trésor des chartes, collection des actes relevant du pouvoir féodal, le comte de Savoie maintient longtemps l'unité des archives de la Chambre des comptes. Les clercs des comptes, dont l'activité est directement calquée sur celle des notaires, conservent la totalité des titres dans le même dépôt que les comptes, comme preuves écrites des droits comtaux, et en délivrent de nombreuses retranscriptions dans des actes authentifiés.

Nous connaissons assez bien le fonctionnement de cette Chambre des comptes au 15^e siècle. Elle bénéficie d'une extension du Château réalisée à cette époque, comme la Sainte Chapelle, par une impressionnante élévation dominant la ville. D'après les sondages archéologiques, cette surface a été probablement gagnée sur les latrines et les écuries. La grande salle d'audience était ornée d'une remarquable cheminée centrale. Le plafond et ses poutres armées, datées par dendochronologie de 1483 à 1502-1530, ont été abaissés au 18^e siècle quand la pièce a été transformée en salle à manger du gouverneur. La restauration de 2009 a permis de retrouver les deux portes latérales qui conduisaient au greffe, de part et d'autre de la cheminée. Dans les murs du greffe, les archéologues ont mis au jour les niches où se logeaient les documents. Jusqu'au 18^e siècle, la Chambre des comptes est à l'évidence le cœur de l'administration savoyarde et de la longue persistance des institutions féodales appuyées sur le droit écrit, y compris après sa division et la création de la Chambre des comptes de Turin, lors de la brève occupation de cette ville par Henri II.

Les archives de la Chambre des comptes sont donc constituées dès le 14^e siècle. Le comte Amédée VI puis sa veuve Bonne de Bourbon prennent des dispositions pour en faire l'inventaire et en contrôler l'accès. Deux clercs aux comptes sont spécifiquement désignés en 1389 pour en garder les clés. Ces « clavaires » sont les prédécesseurs des archivistes savoyards, les plus anciens connus sont François Calot et André Cousin qui exercent entre 1401 et 1403.

A l'époque d'Amédée VIII, 150 ans après le royaume de France, le Trésor des chartes se distingue enfin et progressivement des archives de la Chambre des comptes en rassemblant les pièces essentielles au conseil privé du Prince. Jean Balay en dresse le premier inventaire en 1405. Ce travail est poursuivi par ses successeurs, notamment, de 1411 à 1423, Pierre Rostaing, secrétaire d'Amédée VIII lors de l'élévation du duché de Savoie de 1416. Il s'inscrit dans les ambitions du nouveau duc qui cherche à faire reconnaître sa place incontournable au centre de l'Europe occidentale et dote ses états, dès 1430, d'un véritable code, à la fois administratif, judiciaire et social, les *Statuta Sabaudiae*.

Le Trésor des chartes des ducs de Savoie sera enrichi jusqu'à la fin du 18^e siècle des actes fondamentaux de l'administration du Duché puis du Royaume, que ces pièces soient extraites des archives des autres institutions, particulièrement les chambres des comptes, ou livrées directement. Il est conservé pour l'essentiel à Turin, aux Archives d'Etat, et forme une des plus spectaculaires et des plus précieuses collections de documents, indispensables à l'Histoire de l'ensemble de l'Europe occidentale. La Maison de Savoie s'est en effet alliée par mariage et

diplomatie, un jour ou l'autre de ses mille ans d'histoire, à toutes les dynasties d'Occident et entretient avec elles d'innombrables traités et correspondances tant officiels que privés.

Deux actes conservés aux Archives départementales de la Savoie illustrent ce propos. D'abord, le plus ancien document conservé en Savoie, la charte de Rodolphe III de Bourgogne, datée de 996. Par cet acte, ce souverain confère les droits comtaux à l'évêque de Moûtiers Amizon. L'essai de traduction en français que nous en avons donné avec Edouard Bouyé, actuellement directeur des Archives départementales de la Côte d'or mais alors stagiaire de l'Ecole nationale des chartes en Savoie, est un exercice périlleux tant les formulaires utilisés comme modèle pour ce texte semblent mal compris et incomplets. Néanmoins, il nous apprend deux faits majeurs et négligés de l'histoire de nos régions alpines. En premier lieu, les Sarrasins sont présents de manière importante et durable, tout près du Nord du massif. Ils saccagent Moûtiers bien après que le comte Guillaume de Provence fût supposé, dans sa geste héroïque en grande partie réécrite par les Clunisiens deux siècles plus tard, les avoir chassés, entre la bataille de Tourtour en 973 et la prise de la Garde-Freinet en 983. Ensuite, l'acte est rédigé au monastère d'Agaune, actuellement Saint-Maurice-en Valais qui célèbre cette année le 1500^e anniversaire de sa fondation. Cette abbaye suit, depuis le concile de 816, la règle d'Aix-la-Chapelle et se trouve reconnue comme terre « nullius diocesis ». Elle est ainsi l'héritière lointaine de la « renaissance carolingienne », même si le clerc qui rédige l'acte sur lequel le roi Rodolphe appose une croix de sa main pour compléter le monogramme a bien du mal avec les déclinaisons latines. Avec l'abbaye de Novalaise, ces grands centres religieux dépositaires des écrits anciens, donc des sources du droit, sont les acteurs de la transition des pouvoirs entre les dynasties déclinantes héritières des Carolingiens et les pouvoirs féodaux. Les premiers cartons d'archives du Trésor des chartes racontent cette histoire. Apparenté aux évêques de Belley, un certain Humbert qui sera surnommé « aux Blanches Mains » dans les chroniques du 14^e siècle et qu'une habile stratégie d'alliances place au contrôle de la route d'Italie, tant sur les rives du lac du Bourget que sur les hauteurs de la combe de l'Isère, se fait ainsi reconnaître pas à pas, en une trentaine d'années, le titre de comte « en Savoie ».

Notre Trésor des chartes conserve un autre très rare document, une bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse, datée de 1186. Cet acte confirme la charte de Rodolphe III, deux siècles plus tard, toujours au profit de l'évêque de Moûtiers. Depuis 1184, Frédéric Barberousse est au faîte de son pouvoir. Il a tenu à Mayence la plus importante diète de la période médiévale, 40 000 chevaliers y auraient participé. En cette année 1186, il obtient le ralliement contre la Papauté des évêques de l'Empire, y compris l'évêque de Moûtiers, à Gelnhausen. Par un hasard qui n'en est évidemment pas un, cette petite ville de la Hesse surnommée « la ville de Barberousse » est, depuis l'extension de l'Union européenne à 27 puis 28 états, son centre géographique officiel.

Actes politiques et administratifs au cœur des enjeux diplomatiques européens, les archives savoyardes sont ainsi, depuis la fin du 15^e siècle et jusqu'au traité de paix franco-italien de 1947, un symbole historique et un enjeu de pouvoir.

Les mouvements transfrontaliers des archives savoyardes

En 1536, François Ier occupe la Savoie, première d'une longue série de « réductions » des provinces au-delà des monts au puissant voisin. Le Trésor des chartes est mis à l'abri à Verceil et à Nice. Certains documents concernant les possessions piémontaises sont transférés à Turin. Suite au traité de Cateau-Cambrésis de 1559, le duc Emmanuel-Philibert reprend possession de ses Etats, mais la capitale est installée à Turin et les archives y sont peu à peu rassemblées. Entre 1710 et 1720, le Trésor des chartes, désormais connu sous l'appellation d'Archives de Cour, fait

l'objet de 75 inventaires. Tout au long du 18^e siècle, les administrations piémontaises utilisent ce fonds et ses inventaires pour leurs besoins propres, y appliquant un classement méthodique et utilitaire qui ignorait – et pour cause – les règles archivistiques de respect des fonds qui seront inventées un siècle plus tard. De nombreuses pièces sont reclassées par lieu ou par famille, pour faciliter le travail des feudistes. Des éléments importants, nous l'avons déjà indiqué, sont extraits des archives de la Chambre des comptes pour rejoindre les archives de Cour.

L'ensemble s'enrichit considérablement de la production administrative d'Ancien Régime. Pour résumer la situation à la fin du 18^e siècle, les anciennes archives de Savoie appartiennent désormais à un vaste ensemble de plusieurs fonds, les archives de l'administration royale de Piémont-Savoie, une collection quelque peu hétéroclite mais parfaitement constituée et inventoriée selon les meilleures normes en vigueur à l'époque. Elle distingue les Archives de Cour constituées autour du Trésor des chartes et les Archives camérales, provenant des chambres des comptes de Chambéry puis de Turin. André Perret a donné une traduction française dactylographiée de cinq des inventaires des Archives de Cour et de 99 inventaires des Archives camérales qui est le seul outil de recherche détaillé et complet pour la partie savoyarde. Les nombreux index confectionnés au 18^e siècle et consultables dans la salle des inventaires de *l'Archivio di Stato di Torino*, via Piave, n'ont pas été surpassés même pas nos modernes bases de données, malgré quelques imperfections méthodiques.

Puis vint Bonaparte.

Dès 1802, d'importants transferts d'archives sont organisées vers Chambéry. Parmi les premiers fonds concernés, le cadastre de 1730 devait servir de base à la constitution du cadastre français. Déjà des éléments importants des archives de Cour les accompagnent, avant de reprendre le chemin de Turin en 1817 puis 1825.

En 1860, les conventions annexes au traité de réunion de la Savoie à la France prévoient que les autorités sardes remettront à la France l'ensemble des documents utiles à l'administration des provinces. Ils constituent la série FS (fonds sarde) des Archives départementales de la Haute-Savoie et des Archives départementales de la Savoie. D'importants mouvements d'archives ont lieu à ce moment : beaucoup de dossiers ont été soigneusement expurgés par les fonctionnaires piémontais avant d'être remis à leurs homologues français, des fonds entiers, jugés trop sensibles, ont été emportés vers Turin, notamment les archives du Ministère de l'Intérieur. Les administrations préfectorales françaises n'ont pas brillé par leur goût du classement d'archives et semblent avoir considéré ces legs de l'administration sarde comme dénués d'intérêt, s'empressant à y substituer leurs propres procédures. Aucune étude complète des fonds du 19^e siècle respectivement conservés à Turin et en Savoie n'a été menée, en sorte que nous avons encore beaucoup de difficulté à cerner les fonds d'archives définitivement disparus et ceux qui sont simplement fractionnés.

Mais les archivistes savoyards entre 1860 et 1940 s'intéressaient en priorité aux archives anciennes. Cette clause restée inappliquée devient un des leitmotivs de l'œuvre exceptionnelle d'inventaire et d'étude scientifique de Gabriel Pérouse, archiviste départemental de la Savoie de 1898 à 1928. Celui-ci multiplie les rapports à sa direction et les notes d'information aux préfets pour obtenir « conformément aux traités » la restitution des documents historiques de l'ancien Duché de Savoie. Son propos n'est pas fondamentalement nationaliste : il ne cherche nullement à opposer l'Italie et la France, alors même que les contentieux diplomatiques entre les deux nations et le racisme anti-italien d'une partie de l'opinion d'avant-guerre pouvaient l'aider. Pour conforter sa revendication, Gabriel Pérouse devient un des premiers promoteurs de l'idée régionaliste en Savoie, dans le courant idéologique des « petites patries » qui composent la Grande Nation. Pour lui, il faut que les archives de l'ancien Duché reviennent en Savoie parce qu'elles contiennent l'histoire des anciennes provinces, ce qui fonde en soi la légitimité de la restitution avant même

l'interprétation aléatoire des traités. On ne peut penser que d'autres écriront l'histoire de la Savoie, or pour écrire une histoire scientifique, il faut détenir les documents qui en sont les preuves positives. Son sentiment de propriété sur l'histoire est partagé : les érudits et les sociétés savantes écrivent régulièrement au préfet pour soutenir les demandes des archivistes. Ce même sentiment va présider aux opérations de restitution quand la situation diplomatique va permettre à la France de les engager.

En application du traité de paix de 1947, les archivistes français engagent entre 1950 et 1951 plusieurs missions d'étude à Turin, afin de repérer puis organiser le transfert des documents.. C'est encore la question des archives de la Savoie qui, en 1948, en application du traité de paix avec l'Italie, entraîne Robert-Henri Bautier, alors au CNRS, dans une mission de restitution des archives de la Savoie et Nice conservées à Turin. Les spécialistes savent que c'est en étudiant les comptes de châtelainies de Savoie qu'il commença son travail qui fait encore référence sur *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age*. Les conditions humaines et matérielles de ces transferts ont été évoquées dans quelques rares récits, par plusieurs participants. Du côté français, le sentiment assuré de son bon droit. Le mauvais état des bâtiments turinois emporterait les hésitations, mais il n'y en a aucune. On concède à regret ce qui peut rester à Turin. La mauvaise volonté des archivistes italiens indigne. Côté italien, l'humiliation de devoir se soumettre et le sentiment d'un pillage destructeur. Il faut s'opposer à la barbarie : certains inventaires sont dissimulés, des documents manquent, puis réapparaissent...

Officiellement, le transfert concerne tous les documents intéressant territorialement les provinces du royaume situées en France. Tous les documents intéressant la Maison de Savoie, la politique générale et l'économie, ainsi que les territoires hors de France doivent rester à Turin. Le critère territorial est encore affiné au moment de définir la destination en France des documents. Ainsi les deux départements savoyards se répartissent les fonds : la Savoie accueille à Chambéry les documents généraux concernant les anciens Etats et les documents des provinces de Savoie-Propre, Tarentaise et Maurienne, la Haute-Savoie accueille les fonds des anciennes circonscriptions, y compris l'apanage de Genevois-Nemours. La même opération est menée pour le comté de Nice au profit des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Dans les deux services d'archives de Savoie, les documents reçoivent une nouvelle cotation, pour laquelle une série spécifique de cotes, SA, est créée. L'inventaire des archives de Cour est repris, pour les 259 premiers articles, le reste des cotes étant simplement reporté sur les inventaires turinois en version française. Les nombreuses cotes manquantes lors du récolement sont indiquées sur les inventaires français et italiens, avec toutefois des discordances nombreuses qui font craindre des pertes en cours de transfert ou traduisent plus simplement la difficulté de récoiler des collections désormais réparties dans cinq services d'archives différents.

Le bilan de ces mouvements d'archives peut désormais être fait. Objectivement, les Archives départementales de la Haute-Savoie et les Archives départementales de la Savoie ont acquis, grâce aux dernières opérations de transfert, des documents d'archives de grande valeur qui rehaussent le prestige des fonds conservés, permettent des expositions et des opérations de valorisation. Les fonds savoyards se comparent ainsi, sinon par le volume, du moins par la nature des documents conservés, aux fonds les plus prestigieux conservés dans les services départementaux en France. La présence de ces documents est un argument puissant pour intéresser les autorités aux questions d'archives et obtenir les moyens d'action. Les universitaires ont pu trouver sur place une partie essentielle de leur documentation, même s'il leur faut aussi continuer d'aller à Turin. Les programmes de microfilm de complément qui ont été engagés dans les fonds des Archives d'Etat de Turin n'auraient sans doute jamais été initiés si une partie des collections ne se trouvait déjà en Savoie.

La contrepartie turinoise de ces points positifs peut aisément être déduite : les Archives d'Etat de Turin ont perdu une partie importante du fonds constitué au 18^e siècle. Si les universitaires turinois s'intéressent peu à l'histoire de la Savoie et aux projets de coopération transfrontalière pour la recherche historique, une des raisons est certainement ce morcellement des sources. Surtout, le principe de respect des fonds a été piétiné à grande échelle, avec des conséquences très lourdes pour la connaissance historique : les inventaires et index sont devenus en partie inutilisables. La cohérence d'interprétation apportée par la proximité des documents a été perdue. Tel document est à Chambéry, tel autre, similaire dans sa nature, ses dates et son objet, est resté à Turin.

Puisque les archivistes sont en partie responsables de la situation, ils doivent désormais rechercher des solutions. Dès les années 1950, un important programme de microfilm des archives turinoises qui intéressent la Savoie en même temps que d'autres provinces a été lancé. Ce programme a été ensuite repris au titre de la coopération entre les deux départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Les archives eurent ainsi le privilège d'être pendant longtemps un des rares programmes de travail commun à ces deux collectivités, avant que les décisions politiques ne les rapprochent au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie. Plus de 3 000 matrices de microfilms ont été réalisées dans ces différents programmes, intéressant une cinquantaine de fonds ou sous-fonds. Ces microfilms ont permis aux chercheurs savoyards de compléter leur étude des documents originaux sans avoir besoin de se déplacer à Turin. D'autres centres de recherche, ont pu acquérir ces microfilms en fonction de leurs propres besoins.

L'opération n'en a pas moins de sérieuses limites : les difficultés d'utilisation des inventaires n'ont pas été résolues ; les opérations de microfilm sont très longues et coûteuses. Le microfilm est, pour de tels documents, une solution de pis-aller. On subit la mauvaise qualité des vues et l'inconfort des appareils de lecture parce qu'on n'a pas d'autre moyen de consultation. La question de la numérisation des fonds se pose donc, ainsi que le besoin d'une coopération entre service d'archives pour résoudre la question de l'inventaire. Le programme à mettre en place est gigantesque, c'est avec une pleine conscience de sa dimension utopique que nous devons nous y lancer résolument. La possibilité désormais réelle de mettre en ligne sur Internet l'intégralité des fonds d'archives numérisés est à considérer : les Archives d'Etat de Turin comme les archives des départements savoyards ont une solide expérience en la matière. La question de l'inventaire est peut-être plus redoutable : les services d'archives turinois et savoyards doivent définir une norme commune de travail, s'ils veulent rendre leurs outils accessibles de part et d'autre de la frontière. Elle existe désormais avec la généralisation du format de description XML-EAD lui-même décliné de la norme internationale ISAD(G) : derrière ces indicatifs abscons sont affirmés les principes fondamentaux de l'archivistique : respect des fonds et des classements existants, identification des producteurs des documents, documentation précise du contexte historique description par niveaux hiérarchiques du fonds d'archives jusqu'à la pièce, principe de non-répétition des informations entre les niveaux. Ces outils doivent s'adapter au public nouveau que les moyens de diffusion numérique nous permettent d'envisager.

Peut-on imaginer de reconstituer un jour virtuellement les fonds des archives de la Principauté savoyarde matériellement à jamais divisés ?

Les archives des provinces de Savoie

Depuis le milieu du 16^e siècle officiellement, mais en réalité dès le 15^e siècle, le centre politique et économique des Etats de Savoie s'est déplacé de Chambéry à Turin. Les provinces savoyardes vues depuis le riche Piémont sont « au-delà des monts ». Ce serait cependant négliger la nature intrinsèquement féodale des possessions de la Maison de Savoie que penser qu'elle pouvait cesser de s'intéresser à la terre de ses origines. Dès le 16^e siècle, une administration judiciaire héritée de l'occupation française de 1536 se met en place, puis au 17^e siècle les intendants prennent les rênes d'une administration qui devient, au 18^e siècle avec la monarchie absolue de Victor-Amédée II, un véritable Etat.

Les sources documentaires des gouverneurs et des intendants provinciaux, conservées dans la série C des Archives départementales, sont d'un intérêt considérable. Mentionnons pour mémoire les milliers de lettres et rapports adressés tant à Turin qu'aux échelons subalternes dans les mandements, les questions de police, les dossiers de travaux publics et constructions les plus variées, la tutelle des communes, la supervision des questions fiscales, plus tard au 18^e siècle la confection du cadastre puis la question cruciale des rachats de droits féodaux. Force est de reconnaître, cependant, qu'il s'agit d'abord de documents destinés à l'administration. Ils donnent donc un point de vue extérieur à la population, avec un but souvent très pragmatique, principalement lever au mieux les impôts qui permettent à l'Etat de s'organiser et de mener son jeu dans les grands débats diplomatiques et militaires qui modèlent la carte de l'Europe.

Dans l'ensemble des régions alpines, les études sociologiques, la toponymie, la démographie permettent de pressentir que l'histoire vue par les populations est sensiblement différente de l'image donnée par l'histoire officielle. Cette histoire du quotidien décrit une société extraordinairement ouverte : loin de rester dans leurs vallées, les montagnards franchissent constamment les routes et les cols, pour aller s'établir au-delà ou en deçà des monts, migrer vers les villes, revenir dans les villages, commercer ou échanger. Les documents historiques qui rendent compte de cette vie quotidienne sont d'une utilisation difficile car ils présentent des caractéristiques contradictoires : d'abord, les types de sources sont peu nombreux. Mais aussi, paradoxalement, les séries constituées par ces mêmes documents sont extraordinairement volumineuses : ce sont des dizaines de milliers de dossiers.

Une source historique majeure, les archives judiciaires de l'Ancien Régime et les archives du Sénat de Savoie

Les archives judiciaires de l'Ancien Régime sont à cet égard très caractéristiques et concernent aussi bien les particuliers que les communautés. Elles constituent pour nos régions une source d'information de premier ordre sur la population, les mentalités, la propriété et l'agriculture de montagne, les déplacements, le commerce, la toponymie et la langue, en un mot ce que Raoul Blanchard appelle « la civilisation alpine ». L'instruction des affaires civiles et criminelles respecte en effet des procédures rigoureuses, inspirées par la volonté de l'Etat d'apparaître comme un garant impartial de l'ordre public face aux pouvoirs locaux. Les interrogatoires, parfois de villages entiers, donnent des indications très précises, recoupées des centaines de fois à chaque affaire similaire.

Parce que les pays de montagne étaient trop pauvres, les grands pouvoirs féodaux s'en sont désintéressés très tôt. Les communautés ont dû s'organiser pour administrer les biens communs, par exemple les pâturages, les ressources en eau ou en bois, le bétail. Le pouvoir central s'est appuyé sur cette organisation presque autonome pour affirmer sa propre légitimité en faisant des syndics de communautés des interlocuteurs privilégiés pour la fiscalité et l'ordre public. Ce modèle d'organisation des communautés de montagne s'est largement diffusé vers les vallées. Il explique pourquoi, en Piémont, en Savoie, en Vallée d'Aoste comme dans le comté de Nice, les archives judiciaires concernent très souvent des différends opposant les communautés à leurs seigneurs respectifs, ou les communautés entre elles.

André Perret a longuement décrit les archives du Sénat de Savoie et rédigé une magistrale introduction sur les archives de cette institution majeure. Conservées jusqu'en 1850 dans les locaux de l'ancien couvent des Dominicains de Chambéry, ces archives ont été ensuite transportées dans le nouveau Palais de Justice. Gabriel Pérouse les y a retrouvées dans des conditions dantesques, entassées en grand désordre sous les combles et dans les caves, au milieu des rats morts et des pigeons. Dès 1924, il entreprend de les ramener aux Archives départementales et d'en dresser l'inventaire au moyen d'innombrables fiches. Pierre Bernard, son successeur, continue cette tâche immense et André Perret pourra ainsi dresser le plan de classement précis et achever un répertoire numérique dactylographié que lui-même jugeait insatisfaisant mais qui donne accès à l'essentiel de ce fonds.

Rappelons que le Souverain Sénat de Savoie, à l'instar du Parlement de Chambéry instauré par François 1^{er}, est une juridiction d'appel qui juge également en première instance certaines causes majeures, par exemple celles qui impliquent les familles nobles ou les agents du Duché, les différends entre les communautés, les affaires relatives aux droits seigneuriaux, les affaires excédant deux mille livres, mais aussi les causes des pauvres, des veuves et des orphelins. A ce pouvoir judiciaire, s'ajoute un pouvoir réglementaire étendu et un rôle politique dans l'enregistrement des décisions souveraines voire dans les missions diplomatiques confiées régulièrement à son Premier Président. Son ressort s'étend sur tout le Duché de Savoie, y compris Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex pour le 16^e siècle, ainsi que la Vallée d'Aoste pour les appels. En raison des liens de propriété et des affaires transfrontalières, les causes concernant Genève sont nombreuses et très instructives sur l'histoire des relations tantôt conflictuelles tantôt profitables - le plus souvent les deux étroitement mêlés, entre la Savoie catholique et la cité de Calvin en faveur de qui le traité de Saint Julien de 1601 garantit le libre passage des marchandises. Régulièrement quelques marchands genevois sont arrêtés, condamnés aux galères pour propagande protestante. Les Genevois emprisonnent parallèlement quelques Savoyards. La procédure se hâte lentement et un échange discret permet de conclure de nouvelles affaires.

Ce qui distingue les archives du Sénat de Savoie des autres fonds judiciaires majeurs conservés dans les anciennes capitales des provinces d'Europe, c'est incontestablement le fait d'avoir conservé à côté des registres d'arrêts et des pièces essentielles de l'administration de la Justice, des milliers de sacs contenant les procédures. Certains de ces sacs de lin ou de chanvre sont encore cousus tels que le greffier les a laissés il y a 250 ans. Les affaires sont succinctement notées au dos de cartes à jouer qui servent d'étiquettes, le contrôle des jeux obligeait les imprimeurs à déposer un modèle de leurs tirages qui manifestement encombraient les greffes qui ne pouvait simplement jeter ces solides cartons. Un tableau de Brueghel le Jeune conservé au musée d'Angers montre *Le cabinet de l'avocat* où, dans un désordre manifeste au milieu des requérants impatients, ces sacs s'entassent sur les bureaux ou les étagères, illustrant l'expression « l'affaire est dans le sac ». A partir d'un décompte sur les rayonnages des Archives départementales, le nombre de procédures conservées peut être estimé à environ 45 000, estimation à prendre avec précaution car beaucoup de dossiers sont dispersés en plusieurs liasses. La moitié de ces procès sont des procédures civiles : les questions de dot et de succession forment la constante de l'activité judiciaire dans un enchevêtrement complexe de causes liées les unes aux autres.

Beaucoup d'historiens ont commencé à exploiter ces sources. Mais ils se sont rapidement heurtés à l'obstacle majeur de l'absence d'inventaire. En pratique, actuellement, il est impossible de mener une étude systématique des ces archives de la vie quotidienne. Le seul accès possible est de procéder par sondage, avec les aléas que présente cette méthode sur le plan scientifique, le risque surtout de mettre en évidence des événements particuliers qui séduisent l'imaginaire contemporain ou attisent la curiosité humaine – fût-elle malsaine, les crimes horribles et éternels

liés aux moeurs, la sorcellerie, la torture et les châtements spectaculaires qui témoignent certes des pathologies sociales mais ne sont pas la vie quotidienne des populations.

Le développement d'outils de bases de données informatiques très performants et disponibles sur de petits ordinateurs ou directement en ligne sur Internet permet d'envisager désormais ce qui avait fait jusqu'ici reculer les historiens : réaliser l'inventaire complet des fonds d'archives judiciaires, de façon à permettre un accès réellement complet aux chercheurs, la seule garantie du caractère scientifique de leur travail. Sous l'intitulé « Une civilisation sans frontières », les services d'archives de *l'Archivio di Stato di Torino*, des Archives historiques du Val d'Aoste, de l'Assemblée des Pays de Savoie - Archives départementales de la Haute-Savoie et Archives départementales de la Savoie, les Archives départementales des Alpes-Maritimes ont ainsi engagé l'inventaire des trois fonds d'archives majeurs, concernant le Sénat de Savoie, le Sénat de Piémont et le Sénat de Nice et de recenser les sources judiciaires accessibles relatives à la Vallée d'Aoste, dans le but d'en constituer des bases de données communes destinées à ouvrir l'accès à la recherche les sources d'histoire de la civilisation alpine. Pour la première fois, une étude systématique d'une source historique majeure intéresse donc la totalité des anciens états de Piémont-Savoie.

Les archivistes ont la fierté d'avoir contribué par leur initiative à convaincre les historiens du droit d'approfondir et de pérenniser leur coopération. Sous l'impulsion du Professeur Soffiotti à l'Université de Turin, mais aussi de Michel Bottin, Marc Ortolani et Olivier Vernier à l'Université de Nice ainsi que de Bruno Berthier à l'Université de Savoie, a été engagé un très riche cycle d'études du droit des anciens états de Savoie, les colloques PRIDAES.

Le cadastre de Savoie de 1730, le plus ancien cadastre cartographié d'Europe

Les *mappes sardes* sont certainement les plus spectaculaires documents des archives savoyardes. Elles doivent leur nom à l'usage intense de ce cadastre jusqu'à la fin du 19^e siècle, en pratique jusqu'à la confection du cadastre français. Le qualificatif sarde rappelle naturellement l'ancienne administration dont elles sont héritées. L'histoire de la réalisation de ce cadastre d'un intérêt exceptionnel ainsi que la présence à côté de la *mappe*, au sens strict le plan cadastral, d'une abondante documentation matricielle devrait nous inciter à parler de préférence du *cadastre de Savoie*.

Dans les communes de montagne de tout l'arc alpin, la propriété du sol et le statut personnel des exploitants est une question historique fondamentale. L'ingratitude des conditions économiques dans ces régions fait que, très tôt, les pouvoirs seigneuriaux abandonnent leurs droits, trop coûteux à faire valoir et de revenus incertains. Ils les laissent simplement tomber dans l'oubli ou les concèdent à la communauté pour la longue durée (*albergements*). Parallèlement, les éleveurs ne peuvent survivre qu'en partageant l'exploitation des pâtures, aucun n'ayant la terre suffisante pour un troupeau. Ces deux phénomènes ont contribué concurremment à l'autonomie des communautés qui ont dû s'organiser pour gérer l'exploitation et partager le « fruit » commun. Le statut de ces exploitants, les *communiers*, est à l'origine d'une proportion considérable des procédures civiles instruites par les juridictions locales ainsi que, en appel, par les sénats de Savoie et de Piémont.

Or, pour le début du 18^e siècle, nous disposons d'une source d'information sans équivalent en Europe, sur ce régime de la propriété foncière, pour connaître qui étaient ces communiers : le plus ancien cadastre cartographié à l'échelle d'une province pour les anciens Etats de Savoie et une partie des communes de Piémont.

Dans l'Europe au début des Lumières, l'Etat doit s'affirmer d'abord comme un principe rationnel et centralisé face à l'anarchie des administrations locales et aux risques de démembrements provoqués par les guerres. Le despotisme éclairé de Victor-Amédée II, le

nouveau roi de Piémont-Sardaigne, grand admirateur de Louis XIV, le conduit à imposer une remise en ordre fiscale, donc la confection d'un nouveau cadastre. L'innovation principale est la réalisation des *mappes*, cartographie généralisée des parcelles pour toutes les communes. Par lettres patentes du 9 avril 1728, l'intendant général est chargé de la direction des opérations.

On conserve d'autres cadastres systématiques en Europe au début du 18^e siècle, principalement en Prusse et en Angleterre. Mais ces cadastres ne sont pas accompagnés de levés topographiques : les cartes sont de simples plans parcellaires, limités en général aux domaines d'une seule seigneurie, par exemple les grands domaines d'Ile-de-France. Le premier cadastre moderne est réalisé à partir de 1718 en Milanais. C'est sans doute l'inspirateur du cadastre piémontais. Mais l'apparition en Italie du Nord et à Turin de ces méthodes scientifiques avancées ne doit rien au hasard : Victor-Amédée II développe l'enseignement de la géométrie. Giovanni Domenico Cassini, connu en France sous le nom Jean-Dominique Cassini, le premier des Cassini, est né en 1625 à Perinaldo, commune de Ligurie alors rattachée au comté de Nice, et enseigne la géométrie à Bologne avant de s'installer à l'Observatoire de Paris en 1671. Le grand mathématicien Lagrange, Giuseppe Lodovico de Lagrangia de son vrai nom, né en 1736 à Turin, étudie au collège de Turin puis enseigne à l'école d'artillerie avant de s'installer à Berlin à l'appel de Frédéric II puis à Paris, attiré par l'Académie des Sciences.

Le projet du cadastre de Savoie est très ambitieux: il s'agit rien moins que d'établir une mesure équitable, c'est-à-dire uniforme, des biens fonciers, par catégorie et par parcelle. Cette mesure est assise sur le produit brut et sur le produit net, déduction faite des charges et coûts de production. Plus de cent géomètres groupés en « escadres » participent à l'opération. Ils lèvent d'abord un plan rapide de la commune, puis confectionnent des « planchettes » en assemblant les levés parcellaires. La juxtaposition des planchettes constitue la mappe originale, à l'échelle 1/2372^e, la mesure originelle est en trabucs, mesure du Piémont. Les levés sont effectués d'abord à l'équerre, puis selon la méthode de la table prétorienne. Le géomètre établit parallèlement à ses levés un registre des numéros suivis ou *livre de géométrie* dans l'ordre d'arpentage, avec mention de la nature des parcelles - bâti, non bâti, cultures- et le nom des propriétaires. Quand ce premier travail est achevé, l'estimateur reporte sur le *livre d'estime* les données sur le produit et charges des parcelles recueillies auprès des habitants, des estimateurs désignés par les communautés ou tirées des archives.

Expédiées à Chambéry avec la mappe originale, ces informations sont recopiées sur deux mappes-copies légendées et coloriées au lavis. Un exemplaire de la mappe-copie est destiné à la paroisse, un autre aux archives de Cour à Turin. D'autres secrétaires établissent le *livre de calculation*, bilan de toutes les informations sur les revenus. Une partie de ce livre permet la rédaction de la *tabelle-minute*, registre dans l'ordre des propriétaires soumis à examen contradictoire des habitants en même temps que la mappe. Les réclamations (*cotet à griefs*) sont annexées aux livres des numéros suivis. De retour à Chambéry est enfin établie la *tabelle générale*. Malgré ses talents de dessinateur, Jean-Jacques Rousseau n'a probablement illustré aucune mappe mais plutôt travaillé à la copie des tabelles. Il raconte sa joie de retourner aux Charmettes chez Mme de Warens après s'être usé les yeux toute la journée sur des colonnes de chiffres dans des pièces obscures.

L'intérêt de ces mappes-copies peut interroger au regard de la tâche colossale que représente leur réalisation. L'objectif de connaissance de la matière fiscale pouvait être rempli au moyen des seuls recensements parcellaires, comme il en allait depuis le début du 17^e siècle. Mais le cadastre de Savoie se veut équitable, fondé sur une base contradictoire. Dominique Barbero a souligné combien la mappe, avec ses légendes significatives, est un document facilement interprétable pour des paysans, souvent illettrés mais parfaitement au fait des contours de leurs prés. Par ailleurs, dès l'origine, Victor-Amédée II en fait un outil de connaissance géographique et de reconnaissance politique. La Grande Carte de Savoie éditée par réduction des mappes

communales au 1/48 000^e puis au 1/96 000^e préfigure la carte d'état-major sarde « des états de terre ferme » au 1/50 000^e. Elle permet pour la première fois en Europe de montrer de manière fiable les contours et la consistance des possessions d'un état souverain.

La confection des mappes, des livres et tabelles dura dix ans. Pour un projet de réforme fiscale, c'est bien long. De multiples pressions témoignent de l'inquiétude des communautés devant ces évaluations. Les détenteurs de titres féodaux ont souvent de grandes difficultés à justifier la nature de leurs biens. On estime que seulement 12% des terres déclarées comme bénéficiaires d'exemptions féodales se trouvent confortées par l'enquête. A contrario, dans beaucoup de communautés, les chartriers seigneuriaux mettent à jour des droits oubliés ou contestés. Comme cela arrive généralement, le calcul des bases d'imposition aggrave les tensions que l'objectif de justice fiscale est supposé réduire. De fiscal, le problème devient politique. Très vite, on décide de tenir secrètes les estimés. Les livres remis aux communautés ne comportent aucune indication des taxations, elles sont ajoutées dans la version des registres conservée au bureau du cadastre, au château de Chambéry, au moyen d'une colonne supplémentaire sur une bande de papier ajoutée et collée sur chaque page. De nombreux correctifs limitent l'application des calculs, en particulier au profit des provinces et des communes les plus riches. S'il n'a pas été un instrument de justice fiscale en ce qui concerne les quotités (estimations individuelles), le cadastre de Savoie permet tout de même une péréquation acceptable entre les communautés et limite les privilèges féodaux. Jean Nicolas souligne le contraste avec la monarchie française : les projets de refonte cadastrale avancés par Turgot et Necker entre 1775 et 1780 sont repoussés sine die. Dès 1771, la monarchie sarde procède au rachat des droits seigneuriaux.

Instrument de gouvernement, le cadastre de Savoie est cependant un outil des plus fragiles. Il se heurte très vite aux difficultés de suivre les mutations foncières. Celles-ci doivent en principe être enregistrées de manière précise dans le livre journalier des mutations puis reportées en marge de la table générale. Dès les années 1760, les intendants signalent la mauvaise tenue des livres et dès les années 1780, il est établi que le cadastre ne correspond plus à la situation des biens.

Incapable de suivre les mutations, le cadastre n'en reste pas moins une vue géographique précise des parcelles et des confins communaux. Dès 1738, il est à l'origine d'une véritable réforme communale. Le secrétaire choisi par la communauté pour tenir les livres renforce le pouvoir administratif des syndics. De grands travaux de bornage sont initiés. Choisies sur le terrain et posées de manière artisanale, les bornes sardes n'ont rien à voir avec les bornes impériales françaises. Le symbole est cependant important pour des communautés montagnardes dont la richesse dépend de l'étendue des pâtures. La mappe devient jusqu'à son remplacement par le cadastre français – entre 1864 et 1880 pour la plupart des communes, mais jusqu'en 1946 pour certaines parties de la commune d'Ugine – le document de référence pour le tracé des propriétés et les limites communales, celui qu'on montre aux enfants pour leur faire comprendre l'importance des terres familiales. Communes et particuliers achètent fort cher des extraits copiés à l'identique par les importants et influents personnages que sont les archivistes de l'époque qui sont aussi ingénieurs du cadastre et gardent leur position au-delà des changements de régime. Louis-Joachim Léger est ainsi commissaire aux extentes, successeur de son père, de 1773 à 1793. Il est nommé conseiller général en 1801, Joseph Quénard devient alors archiviste du département du Mont-Blanc, de 1799 à 1815. Mais Louis-Joachim Léger reprend ses fonctions de 1816 à sa mort en 1821. Joseph Quénard lui succède à nouveau de 1821 à 1843. Il faut croire que la place était bonne. Comme le souligne malicieusement André Perret, on disait indifféremment selon les textes archiviste des archives de Savoie ou archiviste des archives du Cadastre.

La conservation de ces très grands documents est cependant un véritable défi. Lors de leur transport à Turin, les plus grandes mappes, par exemple celle de Beaufort qui devait mesurer 18 mètres de long, sont découpées de manière arbitraire. Bonaparte les fait revenir à Chambéry pour servir à l'établissement du cadastre par masse de culture ordonné par l'arrêté du 12 brumaire an

XI et qui sera réalisé pour 90 des 1000 communes du département du Mont-Blanc. En 1807 est commencé le cadastre français, dit cadastre napoléonien, beaucoup plus proche du cadastre de Savoie avec son échelle au 2 500°. Avant la Restauration de 1816, il est établi pour trois cantons avec cinq atlas conservés. Le cadastre de Savoie retrouve alors son rôle jusqu'au rattachement à la France et à la confection du cadastre français, à partir de 1864.

Jusque dans les années 1990, les mappes sont très consultées tant pour des motifs de propriété foncière que pour les recherches historiques. Souvent utilisées pour lever des calques, elles sont parfois quadrillées au crayon et trouées d'épingles de fixation. Malgré leur solidité remarquable, elles se dégradent rapidement, un tiers de la collection est devenue inconsultable. L'opération de numérisation lancée en 1997, d'abord à partir d'Ektas traditionnels, puis directement en prise de vue numérique, a permis de diffuser sur Internet la totalité des mappes puis des plans cadastraux disponibles pour d'autres périodes jusqu'au cadastre des années 1980. Cette numérisation menée rapidement pour sauver la collection n'est pas parfaite : certaines vues n'ont pas de définition suffisante, surtout nous avons fait le choix aux Archives départementales de la Savoie de numériser sans attendre la restauration des plans dans le but de sauver la collection sans interdire la consultation. Néanmoins une restauration légère comme celle menée de manière remarquable par nos collègues des Archives départementales de la Haute-Savoie, permet de recoller certaines parties, de gommer les salissures accumulées, avec beaucoup de prudence car certains traits sont significatifs. C'est une tâche qui devra être menée progressivement pour les collections conservées à Chambéry.

La numérisation des mappes a permis au titre de l'Assemblée des Pays de Savoie, d'engager un travail exceptionnel qui conduit rien moins qu'à créer la plus grande base de données foncières existant pour le 18^e siècle. Sur proposition de Dominique Barbero, il s'agit d'intégrer les données cadastrales dans un système d'information géographique (SIG).

Trois travaux parallèles sont menés :

- à partir des vues numérisées du cadastre, un géographe retrace les pourtours de parcelles dans un système d'information géographique (SIG). Elles sont ensuite accordées avec les coordonnées géographiques normalisées (projection Lambert II), pour permettre une exploitation cartographique contemporaine (par exemple lien avec la cartographie au 1/25 000°.

- à partir des registres annexes (matrices ou tabelles), un dépouillement systématique permet de constituer une base de données des noms de propriétaires et exploitants des biens, de la nature des cultures et de l'occupation des sols.

- un système de consultation intègre le relevé cartographique et les données, ce qui rend l'ensemble accessible au public. Une version Internet est également disponible.

Les deux départements savoyards disposent désormais d'un outil unique au monde de connaissance précise de leurs paysages, du parcellaire, de l'exploitation des sols, du cours des rivières et du tracé des routes et chemins avec un recul historique de 280 années. Le potentiel considérable de cette ressource pour l'étude de l'environnement et des ressources en pays de montagne, dans une perspective de développement durable, commence à peine à être mis en valeur et attire un public scientifique nombreux. Citons notamment les travaux du laboratoire Edytem de l'Université de Savoie ou la superbe présentation réalisée il y a quelques années à la Maison du Salève.

Les archives modernes et contemporaines

Entre 1792 et 1815, la Savoie est réunie pour la première fois à la France et partage son destin. L'œuvre administrative de Napoléon Bonaparte marque durablement ses institutions. La Restauration sarde, malgré la volonté initiale de Victor-Emmanuel Ier, n'efface pas la Révolution et l'Empire. Au contraire, le régime sarde est de plus en plus influencé par l'exemple français : en

1848, le Sénat de Savoie est transformé en Cour d'appel et perd ses pouvoirs politiques. A partir de 1860, les deux départements actuels sont organisés dans le cadre administratif français. Les archives postérieures à cette date représentent un volume bien plus considérable que les archives antérieures. Depuis les années 1970, le phénomène de croissance de la documentation contemporaine s'accélère encore avec l'implication des archivistes dans l'organisation des administrations afin de collecter la matière historique à préserver. Plus de 2 000 versements ou dépôts provenant de plus de 700 organismes détenteurs d'archives publiques dans le ressort territorial sont ainsi accueillis. Les archives des services de la Préfecture et de l'Etat forment de loin la masse principale, à côté des archives communales et, plus récemment, des versements des services du Conseil général après la décentralisation.

Très subjectivement, je ne retiendrai ici que cinq ensembles pour illustrer la richesse et la diversité de ces fonds modernes et contemporains : les archives des travaux publics et ponts-et-chaussées, le fonds sarde, les archives des écrivains, les archives des architectes et les documents recueillis lors de la Grande collecte mémorielle du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Les dossiers de travaux publics et de construction ou entretien des ponts et chaussées sont une des sources les plus abondantes des Archives départementales de la Savoie. Ils présentent la particularité de compter parmi les dossiers dont on peut suivre l'évolution sur la plus longue durée après la question de l'organisation des communes. Par exemple le pont de Villard-Clément, connu actuellement sous le nom de pont d'Arc sur la route départementale n° 1 006, ancienne route royale puis route impériale puis route nationale n°6, sur la commune de Villargondran en Maurienne est documenté avec peu de discontinuité depuis 1250 jusqu'aux dernières notes du service départemental des ouvrages d'art, il y a quelques semaines. Nous suivons son histoire dans les archives de la Chambre des comptes, puis dans les archives de l'intendant, puis avec le service des Ponts-et-chaussées créé par la monarchie piémontaise dès la fin du 18^e siècle, avec son homologue français sous la Révolution et l'Empire. La Restauration sarde ne change guère la nature de ces archives qui se prolonge de fait jusqu'à la décentralisation française au cours de laquelle la suite est prise par les services départementaux. Les documents comportent de nombreux plans extrêmement précis et surtout les dossiers des appels d'offres, les « prix faits » sous l'Ancien Régime. Les correspondances qui les accompagnent montrent le caractère très exigeant techniquement mais surtout vital et extrêmement lourd financièrement des investissements sur les voies de communication dans un pays de montagne : aux yeux du comte de Savoie, la rupture du pont de Villard-Clément menace la principale ressource de ses possessions, le passage des voyageurs et marchandises venus de toute l'Europe et donc les péages sur la route d'Italie ainsi que l'économie de toute les provinces organisée autour, quand pour le président du Département les éboulements rocheux des 7 et 8 avril 1815 près de Moutiers mettent en cause la sécurité des touristes sur lesquels reposent une part essentielle des ressources économiques du territoire et des milliers d'emplois.

La restauration sarde de 1815 correspond pour les départements savoyards à la création d'une autre particularité archivistique, la série FS (fonds sarde) qui rassemble les archives des administrations de cette période. La simple lecture des inventaires de ces archives est riche d'enseignements : la bureaucratie piémontaise n'avait rien à apprendre de l'organisation administrative française. Sa méticulosité dans la tenue des archives de la propriété foncière impressionne : archives des hypothèques et tabellion consignent la quasi-totalité des actes juridiques, bien au-delà de l'enregistrement français. Le dispositif d'information statistique fournit des séries de données jusqu'au niveau communal d'une très grande précision et abondance de détails, par exemple sur l'exploitation des eaux et forêts. L'influence juridique de la norme piémontaise s'accroît progressivement au cours de la période : les textes d'abord uniquement en français sont de plus en plus souvent en italien, les fonctionnaires sont tentés par des carrières de part et d'autre des Alpes. Jusqu'en 1848, les apparences restent sauvées, la Savoie est la terre des ancêtres de la Maison de Savoie, le respect de sa spécificité est le gage de l'attachement des

populations. Mais dans les papiers des administrations et assurément au-delà de cette date, si l'idée d'assimilation au Royaume n'est pas revendiquée, la pratique administrative très centralisée exprime une conception nouvelle de l'Etat, symbolisée par la disparition du Sénat, l'application du *Statuto* albertin et le *Risorgimento*. Le sentiment des Savoyards, dont une presse qui profite d'un relatif libéralisme rend bien compte, d'être à la fois soumis à une administration tatillonne voire policière, dirigés par des fonctionnaires étrangers et négligés par les grands investissements économiques n'apparaît pas totalement dénué de fondement.

Continuité des fondamentaux géographiques et économiques du territoire mais revendication du respect de ses spécificités, la Savoie n'ignore pas non plus les valeurs universelles et nos archives départementales ont l'immense privilège d'en avoir bénéficié. Trois grands écrivains, certes très différents par leur talent et leur influence, nous ont transmis leurs manuscrits : Joseph de Maistre, Henry Bordeaux et Daniel Rops. Qu'il soit permis de relever trois points communs qui s'imposent ici aussi à la seule lecture de l'inventaire des archives : d'abord leur attachement profond à la Savoie, à la terre de leur origine, source revendiquée de leur inspiration. Ensuite leur Foi catholique. Et enfin leur pratique assidue de la correspondance qui en dit sans doute plus sur ces auteurs que leurs ouvrages publiés et qui, surtout, les relie, chacun à leur manière et dans leur époque, à un réseau intellectuel dans toute l'Europe. Elle explique leur influence au-delà des qualités intrinsèques de leur œuvre. En littérature aussi, la Savoie est une terre d'ouverture et de communication.

Pour illustrer l'inscription de la Savoie dans le temps présent, les archives des industries et de l'économie pouvaient convenir : malgré l'arrivée récente des archives Péchiney, collectées par Francine Glière et Sylvie Claus, qui racontent l'histoire de l'aluminium en Maurienne et par ailleurs le remarquable fonds des usines Paul Girod, si on compare leur situation à celles de l'Isère ou du Rhône, il faut reconnaître que les archives départementales de la Savoie ont manqué des opportunités qui sont désormais difficiles à rattraper. Les archives des architectes des stations de montagne dont la collecte est menée au nom de l'Assemblée des Pays de Savoie par les deux services départementaux de Haute-Savoie et de Savoie, nous permettent heureusement de montrer que le patrimoine savoyard n'est pas étranger à la création et à l'innovation. Les archives de l'Atelier d'architectures en montagne, de Raymond Pantz, de Laurent Chappis, de Jean-Louis Chanéac de Michel Bezançon en Savoie, d'Henry Jacques Le Même, de Maurice Novarina et Jacques Labro en Haute-Savoie documentent richement ce phénomène unique au monde par sa rapidité et ses conséquences à l'échelle d'un même territoire, la construction des stations de montagne.

Une place à part doit être faite dans ce survol des archives contemporaines de la Savoie aux résultats de la Grande Collecte mémorielle organisée à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre mondiale. A l'initiative de la Bibliothèque nationale de France et du Service interministériel des Archives de France, un appel a été lancé à l'intention des familles qui détiennent des documents souvenirs de la Grande Guerre. Elles pouvaient les apporter dans les services d'archives et les bibliothèques partenaires où ces documents étaient sélectionnés et inventoriés puis numérisés pour être versés dans une grande base de données sur le site Internet Europeana. Plusieurs pays de l'Union européenne participaient également à l'opération, à commencer par l'Allemagne. Plus de 70 dépôts différents ont été effectués aux Archives départementales de la Savoie, représentant plus de 200 documents originaux. En eux-mêmes, ces documents ne répondent pas à la définition des archives : il ne s'agit pas de fonds constitués mais de bribes isolées, de souvenirs gardés dans les familles, parfois par hasard, parfois dans l'émotion et le respect des disparus. Ils ne nous apprennent rien sur les événements et peu sur les personnes. Mais ils mettent en évidence un objet nouveau pour les archivistes, l'importance en soi de l'acte de transmission.

Héritage historique et stratégie des collectivités

Pour comprendre comment le patrimoine historique peut devenir un des objectifs stratégiques d'une collectivité, il est nécessaire de considérer la situation particulière de ce territoire du point de vue de ceux qui ont la responsabilité d'y conduire les politiques publiques. La Savoie appartient à l'arc alpin par toutes ses caractéristiques géographiques et anthropologiques : contraste et complémentarité sociale et économique entre les vallées et les différents étages montagnards, voies de communication majeures au cœur de l'Europe occidentale, civilisation agro-pastorale mutée en pluri-activité industrielle autour de l'hydroélectricité depuis la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1950, puis développement des métropoles économiques et urbanisation, fortement soutenus ici par l'impact majeur du tourisme des sports d'hiver. Ce secteur d'activité représente actuellement 50% du PIB d'un département plus prospère que la moyenne nationale. Cependant les bénéficiaires de l'or blanc ont une pleine conscience de la fragilité de leur modèle économique menacé moins par les changements climatiques que par l'évolution démographique et le vieillissement de la population, les mutations sociales dans la clientèle qui fréquente la montagne et la concurrence de pays émergents, dans ce domaine aussi.

Beaucoup de territoires alpins peuvent se reconnaître dans ce rappel de leurs spécificités. Ici comme ailleurs les données géographiques ou structurelles se révèlent moins déterminantes pour définir un territoire que l'héritage historique : stratégie de la Maison de Savoie qui, de l'an Mil au Second Empire, pendant 800 ans, joue des alliances de part et d'autre des montagnes pour conforter ses états, privilégie les possessions personnelles du Prince et n'envisage que de manière marginale et anecdotique l'hypothèse d'une construction nationale. C'est, au 19^e siècle, le triomphe de l'Europe des nationalités qui conduit les ducs de Savoie à délaisser la terre de leurs ancêtres pour incarner, avec Victor-Emmanuel II et Cavour, le rêve d'unité italienne. Prix à payer pour l'intervention française à Solferino et Magenta, la Savoie et Nice sont ainsi devenues les plus récentes acquisitions significatives de l'Hexagone français, il y a 150 ans.

L'intérêt particulier porté par les pouvoirs publics locaux à l'histoire de la Savoie ne s'est jamais démenti. Dès 1863-1864, le premier président du Conseil général de la Savoie, Pantaléon Costa de Beauregard, appelle à un rassemblement des principaux objets et documents témoins de l'Histoire puis envisage de créer un « musée départemental » d'histoire et d'archéologie. La Société savoissienne d'histoire et d'archéologie, sur une idée du congrès des sociétés savantes de 1908, fonde le Musée savoisien avec l'aide de la Ville de Chambéry, de l'Etat et du Conseil général, en 1913. En 1937 à l'Exposition universelle, dans la suite quelque peu caricaturale des travaux ethnographiques d'Eugénie Goldstern et Arnold Van Gennep, la Savoie cultive son image du pays montagnard qui préserve et transmet ses traditions. Au même moment les archives historiques quittent le château des ducs de Savoie pour s'installer à proximité, dans un bâtiment moderne de l'architecte Roger Pétriaux. En 1960, pour le 100^e anniversaire du rattachement à la France, les sociétés savantes mettent en avant l'idée du destin historique qui conduit les cœurs savoyards « là où coulent nos rivières ». Le terme « rattachement » est alors, à l'instigation de Daniel Rops, préféré à la notion juridique « d'annexion ». Dans les années 1970 et 1980, de grandes collectes ethnographiques enrichissent les collections départementales, le Musée savoisien de Chambéry est rénové et engage une politique d'expositions historiques marquantes, déjà en valorisant à l'occasion certains fonds d'archives notamment la *mappe* et la carte de Savoie. Le microfilmage des archives de Turin est accéléré. Quand la décision est prise, sous l'impulsion de Michel Barnier, d'attribuer à Albertville l'organisation des Jeux olympiques de 1992, la question de la place des cultures et traditions vient donc naturellement à l'ordre du jour. Lors de la cérémonie d'ouverture, le créateur Philippe Découflé en donne aux yeux du monde entier une vision artistique inspirée. Les conservateurs départementaux chargés du patrimoine obtiennent des financements significatifs pour fonder les « chemins du baroque », alliant la restauration des chapelles des villages de montagne à une action restée exemplaire de promotion d'un territoire.

Pour se rapprocher des années 2000, les habitants de la Savoie et leurs élites politiques, économiques et administratives fondent leur opinion et leurs projets, comme partout, sur la situation économique et sociale et l'expérience individuelle bien plus que sur le sentiment d'appartenance. Il n'en reste pas moins que la Savoie se définit d'abord par son Histoire. Ce sentiment diffus, inscrit en filigrane dans l'opinion et les politiques publiques comme dans l'abondance des logos d'entreprises qui utilisent la croix de Savoie, fonde une forme de légitimité ou une responsabilité particulière des pouvoirs locaux au regard de leur héritage historique, aussi indéfini, méconnu et parfois dévoyé soit-il. Il s'est révélé un levier puissant en faveur des politiques du patrimoine.

Les Archives départementales de la Savoie sont depuis une trentaine d'années, impliquées dans une approche nouvelle de leurs missions dont les textes réglementaires et les publications rendent encore mal compte. La collectivité dont elles dépendent leur demande de prendre place dans une vision stratégique du rôle du patrimoine historique, une politique au sens premier qui a de multiples dimensions, culturelles bien sûr, mais aussi économiques et institutionnelles. Les Archives départementales se sont donc trouvées de plus en plus étroitement associées à un pôle culturel dédié à la promotion du patrimoine, voire fortement sollicitées de contribuer au « tourisme culturel », objectif majeur de développement et de diversification économique pour le territoire.

Bien entendu le choix n'a jamais été posé pour les Archives départementales, compétence obligatoire du Département, de s'adapter ou disparaître. Mais, dans une approche volontariste, les moyens humains, financiers et matériels disponibles ont été clairement orientés. Les archivistes pouvaient soit regarder passer le train depuis leur tour d'ivoire soit admettre la légitimité des choix opérés par la collectivité au service de laquelle ils sont et chercher ce que peut apporter l'approche spécifique de l'histoire qui est leur métier.

Les Archives départementales ont bénéficié de ce mouvement puisqu'en 1988 est inauguré leur nouveau bâtiment, acquis extrêmement appréciable pour permettre l'accroissement des fonds, malgré les défauts majeurs de structure des magasins et du traitement d'air qui, malheureusement, ont ensuite été mis en évidence. Mais pour les archives, la révolution vient incontestablement d'Internet. La première réalisation significative, financée par l'Assemblée des Pays de Savoie depuis 1999, est le site Internet *sabaudia.org* qui donne accès aux fonds des archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie et, surtout, présente une série d'articles et des ressources documentaires – chronologie et cartes notamment. En second temps, la diffusion des archives numérisées a donné une dimension inimaginable à la consultation des archives : 28 000 consultations annuelles pour 70 places assises, chiffre maximal atteint en salle de lecture en 1999, 21 millions de pages vues pour 235 000 visiteurs sur Internet en 2014. Depuis le début 2015, une grande base de recherche en archives, une des plus importantes des départements français, donne accès à tous les inventaires disponibles, y compris les versements récents des administrations, soit plus de 300 000 notices, ainsi qu'aux 2,5 millions de pages numérisées.

Les fonds ainsi diffusés vont très au-delà des sources de l'état civil. Dans les statistiques détaillées de fréquentation, un phénomène tout à fait intéressant apparaît : les pages dédiées aux recherches généalogiques représentent environ 50% des consultations, mais ce n'est « que » 50%, à certaines périodes un peu moins. Il ne s'agit pas ici d'opposer absurdement un public à un autre : les généalogistes sont les bienvenus aux Archives de la Savoie comme le montrent nos relations nombreuses et cordiales avec les associations locales et même nationales, malgré l'option longtemps maintenue payante pour l'accès aux archives numérisées. Nous n'avons jamais hésité à accepter des partenariats poussés pour favoriser les travaux des sociétés de généalogie, allant jusqu'à héberger et diffuser les relevés des associations partenaires. Toutefois désormais le public généalogique n'est plus le seul public et n'est peut-être plus, à terme, le public majoritaire des archives départementales. Un « nouveau » public apparaît massivement au détour d'un moteur de

recherche et d'un clic de souris. Il est constitué de curieux, d'amateurs d'Histoire, de personnes ou de familles qui s'intéressent à un lieu, à un beau document, à des collections spécifiques (photos, estampes, cartes), d'un public scolaire primaire et secondaire pour des exposés, des conférences, pour documenter un travail y compris dans d'autres matières que l'Histoire, de nouveaux habitants d'une commune qui consultent le cadastre puis les documents anciens disponibles. Ce public ne chasse pas les historiens plus qualifiés, au contraire il leur offre une audience nouvelle d'autant plus attentive qu'elle est inexpérimentée. Les sociétés savantes ont nettement relancé leur recrutement ces dernières années. Dans les salles de fêtes de petites communes, il n'est pas rare de voir 80 à 100 personnes venues écouter l'exposé d'un spécialiste sur le cadastre, sur la gestion de l'eau au Moyen-âge, sur la propriété foncière ou les procédures judiciaires à travers les âges. La politique d'expositions itinérantes sur panneaux menée depuis une dizaine d'année par les Archives départementales sur les sujets les plus variés rencontre un succès qui dépasse nos prévisions optimistes : les expositions sont réservées des mois à l'avance, certaines avant même d'être produites, chacune reçoit facilement, en un ou deux ans de circuit dans les écoles et les collèges ou dans les salles communales, jusqu'à 20 000 visiteurs, parfois beaucoup plus. Nous assumons pleinement l'opinion que chaque personne qui lit ces panneaux et les documents qui y sont reproduits en abondance est une personne qui consulte les archives. Il n'y a aucune hiérarchie entre cette consultation et celle d'un universitaire dans notre salle de lecture, même si évidemment les besoins et les niveaux de service rendus sont différents.

Cet accès scénarisé aux sources de l'Histoire et le succès rencontré auprès du public jouent assurément un rôle important pour les étapes suivantes. Dans le cadre d'un vaste projet d'ouverture au public et de valorisation touristique du château des ducs de Savoie à Chambéry, le Conseil général de la Savoie choisit en 2006 de faire rénover l'ancienne salle d'audience de la Chambre des comptes. Cette salle propose un centre d'interprétation de l'histoire du Château, et indirectement un regard sur l'Histoire de la Savoie. Les techniques informatiques et les fac-similés permettent la présentation d'un grand nombre de documents d'archives qui forment l'armature d'une exposition permanente. Le cadre lui-même du Château qui domine la ville ancienne aimante littéralement les 52 000 visiteurs recensés en 2013 et autant encore en 2014. La Chambre des comptes avec ses 150 m² accueille à elle seule 45 000 visiteurs chaque année. Pour l'archiviste, l'expérience est d'autant plus passionnante que la Conservation départementale du patrimoine qui a réalisé l'exposition a utilisé l'ensemble des grands fonds historiques des Archives de Cour et des Archives camérales.

En 2010, le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France est l'occasion de franchir un nouveau pas. Dès l'été 2009, sous la pression des associations et sociétés d'histoire, il faut organiser un agenda et un site Internet pour recenser les multiples initiatives, définir un logo et un moyen de trier les innombrables propositions. Plus de 200 manifestations seront labellisées dans le département. Dans notre domaine, un premier colloque aux Archives départementales de la Savoie, consacré aux sources historiques reçoit un écho certain, préfigurant le succès du grand colloque international dans l'organisation duquel notre collègue Yves Kinossian joue un rôle majeur aux côtés des enseignants de l'Université de Savoie. Denis Varaschin, au nom des historiens, tient à l'Assemblée nationale un discours marquant sur le sens à donner à cet évènement « point de passage historique de l'Europe d'Ancien Régime à l'Europe moderne ».

A un niveau plus modeste, l'exposition itinérante des Archives départementales *La Savoie de l'Annexion* est réservée des mois à l'avance, il faut la dupliquer pour répondre aux demandes. Deux événements vont couronner dans le département cette année anniversaire décidément favorable au patrimoine : le président de la République rend visite à l'exposition de la Chambre des comptes dans le cadre des cérémonies officielles du 150^e anniversaire. Que les autorités du Département aient choisi de proposer cette visite témoigne de la place du patrimoine et des archives dans une ambition stratégique. Cette politique est de nouveau clairement affichée la même année avec l'annonce à l'initiative d'Hervé Gaymard, président du Conseil général, du

transfert de gestion du Musée savoisien de la Ville de Chambéry au Département afin de le rénover et d'y réaliser un musée d'histoire et des cultures de la Savoie, projet auquel, comme vous le savez, une équipe particulièrement motivée travaille d'arrache-pied depuis maintenant quatre ans.

Conclusion

En français, le mot archives n'existe qu'au pluriel. De nombreux auteurs de documentaires audiovisuels et quelques revues s'essayaient régulièrement au singulier. Cet usage reste suspect pour un archiviste, autant que la référence à une seule source pour un historien. Aussi bien un document audiovisuel est-il la plupart du temps un assemblage de séquences d'autres documents primaires. Notre langue pourrait sans doute admettre, à l'instar de nos amis italiens, le singulier pour désigner l'institution qui conserve les archives historiques. Mais l'autonomie institutionnelle ainsi suggérée, au moins au plan sémantique, n'est assurément pas dans la tradition française d'organisation des pouvoirs publics.

Les archives sont définitivement plurielles. Elles le doivent à la diversité des producteurs – encore un terme professionnel – qui rend compte à elle seule de la complexité de l'Histoire. Elles le doivent aussi à l'immense masse de documents qui les constituent : pour se donner une limite drastique et s'en tenir aux seules Archives départementales de la Savoie, 23 km de rayonnages occupés, plus de 350 000 cotes matérielles qui correspondent souvent à de volumineux cartons. En considérant un décompte sur quelques boîtes et en retenant la définition officielle d'une pièce d'archives, l'estimation de 30 millions de pièces conservées peut être avancée, peut-être un milliard de pages ou équivalents. L'inventaire qui serait la description complète de ces contenus est une utopie en l'état de nos moyens matériels et humains. La recherche en archives est donc condamnée à rester longtemps un travail patient de dépouillement, conduit par approches successives, de l'institution productrice des informations principales au répertoire des dossiers établi par les archivistes et qu'ils appellent « instrument de recherche », jusqu'à la pièce essentielle trouvée en suivant avec méthode et courage les pistes entrevues. Il faut ensuite critiquer cette pièce, évaluer comment et pourquoi elle est conservée ici, dire surtout qui l'a établie et, avec la plus grande circonspection, quels enseignements peuvent en être déduits, un travail de connaissance au sens le plus élevé de ce terme. Le singulier d'archives, c'est document.

Dans sa lettre au comte de Marcellus du 9 août 1819, Joseph de Maistre se désespère de la médiocrité des régimes hérités de la Restauration et s'exclame : « Je meurs avec l'Europe, je suis en bonne compagnie ». Plusieurs auteurs ont souligné les faiblesses théologiques de l'auteur *Du Pape*. On peut ne pas le suivre quand il instrumentalise l'infailibilité papale en moyen d'inscrire à l'échelle de l'Europe un principe moral supérieur. Mais l'intuition maïstrienne, son interrogation tourmentée sur les fondements et la légitimité des pouvoirs, sur les révoltes humaines qui conduisent à la guerre et à la dictature, sur l'inexistence du principe d'universalité et des droits de l'homme dans l'histoire des peuples, a convaincu des auteurs aussi différents que Chateaubriand, Baudelaire ou Auguste Comte, plus proches de nous Michel Foucault et Claude Lévi-Strauss. Comment ne pas penser que Verdun puis Auschwitz leur donnent raison, un historien est rarement un optimiste.

Les archives de Savoie occupent leur place dans la construction d'un territoire politique. Dépositaires de la mémoire des anciens états de Savoie mais aussi de leurs habitants et des multiples formes d'organisation qui structurent les activités économiques et sociales, elles sont une ressource majeure et un héritage millénaire qui nous oblige à nous confronter aux questions d'identité des territoires et des personnes, ainsi qu'au devenir de nos institutions. Face à une culture de masse qui utilise la liberté d'expression en faire-valoir des ignorants et diffuse le relativisme à des fins marchandes, les archives et le patrimoine, non plus que l'Histoire, n'ont la prétention d'offrir des réponses. Mais l'effort de pédagogie nécessaire à l'intelligibilité du récit

dessine peut-être un cadre de réflexion sur les communautés de destin. L'Europe, vue de Savoie, reste une belle idée.

Jean LUQUET
Avril 2015

Bibliographie

Ain. Archives départementales. *Archives.ain.fr* [site Internet], [Archives départementales de l'Ain], en ligne sur <http://www.archives-numerisees.ain.fr/>.

AMMANN (Hans-Robert), « Inventaire numérique et source numérisées des Archives de l'Etat du Valais = Elektronischer Archivkatalog und digitalisierte Quellen des Staatsarchivs Wallis », *Association valaisanne d'études généalogiques (AVEG)/ Walliser Vereinigung für Familienforschung, (WVFF)*, Orsières, 2013 - 23(2013), p. 46-57.

AMMANN-DOUBLIEZ (Chantal), *Chancelleries et notariat dans le diocèse de Sion à l'époque de maître Martin de Sion (+1306) : étude et édition du plus ancien minutier suisse*, Sion : Vallesia, Archives de l'Etat du Valais, 2008. (Cahiers de Vallesia ; 19).

ANDENMATTEN (Bernard), *La Maison de Savoie en Pays de Vaud*, Lausanne : Payot, 1990.

ANDENMATTEN (Bernard), HAUSMANN (Germain), RIPART (Laurent)... [et al.], *Ecrire et conserver : album paléographique de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, VIe-XVIe s.*, Chambéry : Université de Savoie ; Lausanne : Université de Lausanne ; Saint-Maurice : Fondation des archives historiques de l'abbaye de Saint-Maurice, 2010.

BARBERO (Dominique), *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, [publ. par le Laboratoire de démographie historique de l'École des hautes études en sciences sociales]. 73, Savoie, Paris : Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1979.

BARBERO (Dominique), *Représentation cartographique d'une image vécue : Le cadastre sarde. Essai de géographie historique*, [S.l.] : Université Jean Moulin, Lyon III, 2000 . - 3 vol.

BAUD (Henri), MARIOTTE (Jean-Yves), CHALLAMEL (Jean-Bernard), GUERRIER (Alain), *L'histoire des communes savoyardes : Haute-Savoie : T. I, Le Chablais. T. II, Le Faucigny. T. III, Le Genevois et le lac d'Annecy*, Roanne : Horvath, 1980.

BEDARIDA (François) (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris : Éditions de la MSH, 1995; notamment, à propos des archives: FAVIER (Jean), NEIRINCK (Danièle), "Les archives", pp. 89-110.

BLANCHARD (Raoul), *Les Alpes Occidentales*, Tours : Arrault, 1938-1956, 7t. en 12 vol.

BOTTARO (Alain), *Les sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato de Turin: Ancien régime, 1388-1792*; [publié par l'] ASPEAM, Nice : Association de sauvegarde du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes, 2008.

BRUCHET (Max), « Les comptes des châtelainies de Savoie aux Archives camérales de Turin », *Revue savoisiennne*, 1898, p. 40-44.

BRUCHET (Max), *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, Chambéry : Ménard, 1900 .

BRUCHET (Max), *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, Annecy : Hérisson, 1908.

BRUCHET (Max), MARIOTTE (Jean-Yves) (éd.), GABION (Robert)(éd.), GUICHONNET (Paul) (éd.), *Notice sur l'ancien cadastre de Savoie*, Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 1977.

- CANZIANI (Estella), *Costumes, moeurs et légendes de Savoie*, adapté de l'anglais par A. Van Gennepe, Chambéry : Dardel, 1920.
- CARASSI (Marco), GRISERI (Angela), MASSABO RICCI (Isabella), *Fonti dell'archivio nazionale di Parigi per la storia istituzionale del Piemonte 1798-1814* [Exposition. Torino, Archivio di Stato. 1989], Turin [Italie] : Archivio di stato di Torino, 1990.
- CATTIN (Paul), *Guide des archives de l'Ain*, Bourg-en-Bresse : Conseil général de l'Ain - Archives départementales de l'Ain, 1979.
- CASTELNUOVO (Guido) (dir.), MATTEONI (Olivier) (dir.), *"De part et d'autre des Alpes", les châtelains des princes à la fin du Moyen âge : actes de la table ronde de Chambéry, 11 et 12 octobre 2001*, [organisée par l'Université de Savoie], Paris : Publications de la Sorbonne, 2006
- CERUTTI (Augusta-Vittoria), MARTIN (Jonny), REMACLE (Claudine), GIOMMI (Frederica), ZANELLI (Francesca), BAUDIN (Fausta), *Archivum Augustanum. Sources et documents d'Histoire Valdôtaine*, Aoste : Impr. E. Duc, 2002 .
- COQUET (Honoré), CHABLOZ (Michel), *Les Alpes, enjeu des puissances européennes : l'Union européenne à l'école des Alpes ?*, Paris : Harmattan, 2003.
- Côte d'or. *Archives départementales*, [site Internet], [Archives départementales de la Côte d'or], en ligne sur <http://www.archives.cotedor.fr/cms/home.html>.
- COUTAZ (Gilbert), KUPER (Beda), PICTET (Robert), *Panorama des Archives communales vaudoises (1401-2003)*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2004 .
- DEMOTZ (Bernard), *Le comté de Savoie du XI^e au XV^e siècle : Pouvoir, château et État au Moyen Âge*, Genève : Slatkine, 2000.
- DEMOTZ (François), *L'an 888 : le royaume de Bourgogne : une puissance européenne au bord du Léman*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012.
- DUFOUR (Auguste), RABUT (François), *Chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes : Savoie, Maurienne, Tarentaise, Chablais, Genevois, Faucigny, Vaud, Valais, Bresse et Bugey.*, Chambéry : Ménard, 1885.
- DUPARC (Pierre), *Origines de la grâce dans le Droit pénal romain et français du Bas-Empire à la Renaissance*, Paris : Recueil Sirey, 1942.
- FAVIER (Jean) (dir.) et NEIRINCK (Danièle), *La pratique archivistique française*, Paris : Direction des Archives de France, 2008.
- FAVROD (Justin), *Les Burgondes : un royaume oublié au coeur de l'Europe* , Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2002.
- GACHET (Bruno), LALY (Hervé), PEPY (Emilie-Anne), MEYER (Frédéric), DELRIEUX (Fabrice), BECCHIA (Alain), *Atlas historique et statistique de la Savoie au XVIII^e siècle* [atlas], Chambéry : Université de Savoie, 2012 .
- GALLAND (Bruno), *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie : 1309-1409*, [Rome] : École française de Rome ; Paris : diff. de Boccard, 1998

GOLDSTERN (Eugénie), *Eugénie Goldstern, 1884-1942, ethnologue de l'arc alpin*, oeuvres complètes traduites de l'allemand par Mireille Gansel ; [publiées par Jean-Claude Duclos], [Grenoble] : Musée dauphinois, 2007 - (Collection Le Monde alpin et rhodanien), publ. à l'occasion de l'inauguration de l'exposition du Musée dauphinois, Grenoble, en 2007.

GUILLERE (Christian), « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes des châtelainies savoyardes », *Etudes savoisiennes - Revue d'histoire et archéologie*, 1992 : n°1, 1993.

GUILLERE (Christian), Savoie et Région alpine. IV. Economie. Etude comparée des finances des Maisons de Barcelone et de Savoie au début du XIV^e siècle, *Bulletin du C. T. H. S. Section d'histoire, d'archéologie et de philologie*, 1994.

GUILLERE (Christian), POISSON (Jean-Michel), RIPART (Laurent) [et al.], *Le royaume de Bourgogne autour de l'an mil*, Chambéry : Université de Savoie, Laboratoire LLS, coll. Sociétés, Religions, Politiques – 8, 2008

GUILLERE (Christian), PALLUEL-GUILLARD (André), *Le château des ducs de Savoie, dix siècles d'histoire*, Chambéry : Altal Editions, 2010.

GUYOTJEANNIN (Olivier) et POTIN (Yann), « La fabrique de la perpétuité : le trésor des chartes et les archives du royaume, XIII^e-XIX^e s. », *Revue de synthèse. Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, 5^e série, 2004, p. 15-44 (article suivi d'une bibliographie complète).

Italie. Archivio di Stato di Torino [Turin], [site Internet].- [Archivio di Stato di Torino], en ligne sur <http://archiviodistatorino.beniculturali.it>

Italie. Archivio di Stato [Turin], Serie di Nizza e della Savoia. 1, [Abbazie, arcivescovadi e vescovadi, materie economiche... etc.] : inventario / a cura di R. M. Borsarelli. - Roma : [s.n.], 1954. - (Pubblicazioni degli Archivi di Stato / Archivio di Stato di Torino ; 17).

Italie. Archivio di Stato [Turin], Serie di Nizza e della Savoia. 2, [Inventario delle serie microfilmate. Savoia-Nizza] : inventario / a cura di M. V. Bernachini Artale di Collalto. - Roma : [s.n.], 1962. - (Pubblicazioni degli Archivi di Stato ; 40).

Italie. Archivio di Stato [Turin], *Il tesoro del principe : titoli carte memorie per il governo dello Stato : mostra documentaria, 16 Maggio-16 Giugno*, Archivio di Stato di Torino; [red. catalogo, Marco Carassi, Angela Griseri, Isabella Massabò... et al.], Torino : Società editrice internazionale, 1989.

Italie. Région autonome de la Vallée d'Aoste, *L'Archivio Storico della Valle d'Aosta. Les archives historiques régionales (1950-1990)*, [Aoste] : Tipografia Valdostana, 1991.

LAGIER-BRUNO (Lucien), HUDRY (Marius), BROCARD-PLAUT (Michèle), PALLUEL-GUILLARD (André), MESSIEZ-POCHE (Maurice), DOMPNIER (Pierre), PAILLARD (Philippe), *Histoire des communes savoyardes : Savoie. Tome I, Chambéry et ses environs - Le Petit Bugey; Tome III, La Maurienne - Chamoux - La Rochette. Tome II : Aix-les-Bains et ses environs. Les Bauges, la Chartreuse, la Combe de Savoie, Montmélian. Tome IV : Albertville et son arrondissement*, Roanne : Horvath, 1984.

LALY (Hervé), *Crime et justice en Savoie (1559-1750) : L'élaboration du pacte social*, Rennes : Presses universitaires de Rennes (PUR), 2012 .

MARIOTTE (Jean-Yves), GABION (Robert), *Guide des archives de la Haute-Savoie*, Annecy : [Conseil général de la Haute-Savoie], 1976.

MARIOTTE (Jean-Yves) (dir.), PERRET (André) (dir.), *Atlas historique français, Savoie : Savoie propre, Maurienne, Tarentaise, Bugey, Dombes, Valromey, Chablais, Faucigny, Genevois, Genève. provinces et pays ayant constitué les actuels départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et le canton de Genève* [Document cartographique], Centre national de la recherche scientifique ; publ. sous la dir. de Jean-Yves Mariotte, .. et André Perret, ... ; préf. de Pierre Duparc, - [Echelles diverses]. - Paris : C.N.R.S., 1979 (Nancy : Berger-Levrault). - 1 atlas, 60 p. -85 pl. de cartes dont 35 dépl. : en coul. ; 36 cm. - (Monumenta historiae Galliarum).

MASSABO-RICCI (Isabella), *L'archivio di Stato di Torino*, [Turin] : Archivio di Stato di Torino, 1994.

Mémorial de Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, 1874-1928, d'après les témoignages de ses amis [Texte imprimé], Mâcon : Impr. Protat, 1931.

MENABREA (Léon), « De la marche des études historiques en Savoie et en Piémont, depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours, et des développements dont ces études seraient encore susceptibles », *Mémoires* (n°1, IX), Académie de Savoie, 1839.

MILBACH (Sylvain) (dir.), BRIEGEL (Françoise) (dir.), *Le Sénat de Savoie : archives, historiographies, perspectives. XVI^e-XIX^e siècles*, Chambéry : Université de Savoie, Laboratoire Langages, littératures, sociétés, 2013.

NICOLAS (Jean), *La Savoie au 18^e siècle. Noblesse et bourgeoisie. T. I : Situation au temps de Victor-Amédée II. T. II : Inflexions au siècle des Lumières.*, Paris : Maloine Editeur, 1978 .

PEROUSE (Gabriel), *Les communes et les institutions de l'ancienne Savoie d'après les archives communales*, Chambéry : Imprimerie Nouvelle, 1911 .

PEROUSE (Gabriel), « Aux archives de la Savoie. Discours de réception à l'Académie de Savoie prononcé dans la Séance du 27 juin 1918 », Chambéry : Impr. générale savoisienne, 1918, extrait de *La Savoie Littéraire et Scientifique* Année 1918 - 1^{er} Trimestre.

PEROUSE (Gabriel), « Etat de la Savoie à la fin du XVII^e siècle (1679-1713). Documents inédits recueillis aux Archives d'Etat de Turin », *Mémoires et Documents de la Société Savoissienne d'Histoire et d'Archéologie*, T.LXIII, Chambéry : 1926, p.1-60.

PERRET (André), « La réintégration des archives savoisiennes de Turin », *Bulletin du C. T. H. S. Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Imp. Nat., 1952, p. 563-572.

PERRET (André), « Archives et archivistes de la Savoie. Discours de réception à l'Académie de Savoie, prononcé le 3 février 1955 à Chambéry », *La Gazette des Archives*, janvier-juillet 1955, Nlle série N° 17-18, p. 89-100.

PERRET (André), *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance. Chroniqueurs et historiographes de la Maison de Savoie aux XV^e et XVI^e siècles*, Genève – Paris : Slatkine, 1978.

PERRET (André), *Guide des archives de la Savoie*, Belley : Imprimerie du Bugey, 1979.

PERRET (André), « Des particularismes territoriaux à la notion de "patrie" savoyarde depuis le Moyen-Age », *Congrès de sociétés savantes de Savoie - XXX^e congrès - La Savoie, identité et influences. (La Savoie dans son environnement européen)*, 1985, p. 49-56.

PRIDAES, Programme de recherche sur les institutions et le droit des anciens États de Savoie ; 1, *Pouvoirs et territoires dans les États de Savoie : actes du colloque international de Nice, 29 novembre-1er décembre 2007...*, [organisé par le Centre d'histoire du droit-Maryse Carlin du Laboratoire, Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés ERMES] ; textes réunis par Marc Ortolani, Olivier Vernier et Michel Bottin..., Nice : Serre éd., 2010 (Mémoires et travaux de l'Association méditerranéenne d'histoire et d'ethnologie juridique. 1ère série ; n° 7).

PRIDAES, Programme de recherche sur les institutions et le droit des anciens États de Savoie, 2. *Commerce et communications maritimes et terrestres dans les États de Savoie : actes du colloque international d'Imperia, 9-10 janvier 2009*, textes réunis par Marc Ortolani, Olivier Vernier, Michel Bottin ; Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés ERMES, Polo universitario imperiese, Nice : Serre éd. 2011 - (Mémoires et travaux de l'Association méditerranéenne d'histoire et d'ethnologie ; n° 8) .

SAMARAN Charles (dir.), « L'Histoire et ses méthodes », Paris, Gallimard, *Encyclopédie de la Pléiade*, t. XI, 1961.

Savoie. Assemblée des Pays de Savoie – Centre d'archives d'architecture en Savoie, *Architectures de Henry Jacques Le Même, répertoire des archives de l'architecte*, [réd. par] Franck Delorme, [Chambéry] : Assemblée des Pays de Savoie, 2004.

Savoie. Assemblée des Pays de Savoie. *Les commémorations du 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France 2010*, [Chambéry] : Assemblée des Pays de Savoie, [2011].

Savoie. Assemblée des Pays de Savoie – Centre d'archives d'architecture en Savoie, *Archives professionnelles de Michel Bezançon, architecte-urbaniste (1952-1985), répertoire numérique détaillé du fonds 17*, [réd. par] Sandrine Richaud, Emilie Huart et Sophie Zanardo, sous la dir. de Francine Glière, [Chambéry] : Assemblée des Pays de Savoie – Archives départementales de la Savoie, 2011.

Savoie. Assemblée des Pays de Savoie – Centre d'archives d'architecture en Savoie, *Itinéraire professionnel de Laurent Chappis, architecte et urbaniste de la montagne (1946-2013), répertoire numérique détaillé du fonds 30J*, [réd. par] Cassandre Eveillard-Kervarrec, sous la dir. de Francine Glière, [Chambéry] : Assemblée des Pays de Savoie – Archives départementales de la Savoie, 2013.

Savoie. Archives départementales, [site Internet], [Archives départementales de la Savoie], en ligne sur <http://www.savoie-archives.fr/>.

Savoie. Archives départementales. *Henry Bordeaux : inventaire-index de la correspondance reçue, 1891-1963 : 73F*, Archives départementales de la Savoie ; [réd.] par Mauricette Quilet ; sous la dir. de Philippe Paillard. - [Chambéry] : Conseil général de la Savoie, 1993.

Savoie. Archives départementales. *Inventaire-index des comptes de châtelainies et de subsides: conservés aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie : série SA*, réd. par Andrée Duperray ; sous la dir. de Philippe Paillard,... - Chambéry : Archives de la Savoie ; Annecy : Archives de la Haute-Savoie, 1996.

Savoie. Archives départementales. *Mille ans d'archives en Savoie : exposition aux Archives départementales de la Savoie, novembre 1996-février 1997*, Chambéry : Archives départementales de la Savoie, 1996.

Savoie. Archives départementales. *Archives de Joseph de Maistre et de sa famille : manuscrits et correspondance : répertoire numérique, sous-série 2 J, don du comte Henri-Charles de Maistre, sous-série 76 F, 76 F 1-8, dépôt du comte Pierre de Maistre, 76 F 9-10, dépôt du comte Henri-Hubert de Maistre*, Archives

départementales de la Savoie ; [réd.] par Janine Lucet... ; introd., Jean Rebotton,... Jean-Louis Darcel,... - Chambéry : Conseil général de la Savoie, 1998.

Savoie. Archives départementales. *Les archives des administrations en Savoie pendant la Seconde guerre mondiale*, [Archives départementales de la Savoie] ; répertoire numérique détaillé établi par Emmanuelle Combet ; sous la dir. de Janine Lucet,... et publ. sous la dir. de Jean Luquet,... - Chambéry : Archives départementales de la Savoie, 2000.

Savoie. Archives départementales, *Atelier d'architecture en montagne, répertoire numérique détaillé des archives de l'agence, sous-série 6J (1945-1985)*, [réd. par] Franck Delorme, [Chambéry] : Conseil général de la Savoie – Archives départementales, 2001.

Savoie. Archives départementales. *La Savoie des ombres : 1939-1945, les Savoyards, Vichy, l'occupant* : [exposition, Chambéry, Archives départementales de la Savoie, juillet-septembre 2005], sous la direction de Jean Luquet ; commissaire de l'exposition, Emmanuelle Combet ; en collaboration avec Danièle Munari ; préface de Christian Sorrel, Montmélian : la Fontaine de Siloé ; Chambéry : Archives départementales de la Savoie, 2005.

Savoie. « La Savoie et ses voisins dans l'Histoire de l'Europe ». *Congrès des sociétés savantes de Savoie, XLIIIe congrès des Sociétés savantes de Savoie, tenu à Annecy, les 11-12 septembre 2010*. Actes réunis par Laurent Perrillat. 2010.

Savoie (Haute-). Archives départementales, [site Internet], [Archives départementales de la Haute-Savoie], en ligne sur <http://archives.cg74.fr/>.

Savoie (Haute-). Archives départementales, *État sommaire de la série SA et des archives savoyardes de Turin : archives du duché de Savoie* ; [réd. par] Gérard Détraz,... ; sous la dir. d'Hélène Viallet, Annecy : [Archives départementales de la Haute-Savoie], 1995.

Savoie (Haute-). Archives départementales, *Catalogue des sceaux médiévaux des Archives de la Haute-Savoie* ; [réd. par] Gérard Détraz,... ; sous la dir. d'Hélène Viallet,..., Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 1998

SOFFIETTI (Isodoro), MONTANARI (Carlo), *Il diritto negli Stati Sabaudi : le fonti (secoli XV-XIX)*, [Turin] : Giappichelli, 2001

Suisse. Canton du Valais. *Archives de l'Etat du Valais* [site Internet], [Canton du Valais – Archives cantonales], en ligne sur <https://www.vs.ch/>.

Suisse. Canton de Vaud. *Archives cantonales vaudoises* [site Internet], [Archives cantonales vaudoises], en ligne sur <http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/accueil/>.

TERREAUX (Louis) (dir.), *Histoire de la littérature savoyarde*, Académie de Savoie. Documents.- Deuxième série – Tome II 2010, Montmélian : La Fontaine de Siloé, 2011.

TOLAN (John V.) , *Les Relations entre les pays d'Islam et le monde latin du milieu du Xème siècle au milieu du XIIIème siècle*, Paris : Bréal, 2000.

Université de Savoie – Laboratoire langues, histoire, société, Université de Lyon 2 - (CIHAM - UMR 5648 CNRS-Lyon2-EHESS-ENS-LSH), *Comptes des châtelainies savoyardes castellanie.net* [site Internet].- Agence nationale de la recherche - Genèse médiévale d'une méthode administrative (ANR-GEMMA), en ligne sur <http://www.castellanie.net/index.php>.

VAN GENNEP (Arnold), *En Savoie. Tome I : Du berceau à la tombe*, Chambéry : Dardel, 1916.

VARASCHIN (Denis) (dir.), *Aux sources de l'histoire de l'annexion de la Savoie*, Bruxelles : P.I.E., Peter Lang, 2009.

VARASCHIN (Denis) (dir.), *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève : Droz, 2014